

Message d'intérêt public

Mise à jour du processus de signalement de déversements du Nunavut

Date de début : 28 avril 2026

Date de fin : 30 aout 2026

À l'échelle du Nunavut

40 s

Le ministère de l'Environnement du Nunavut implante une modification mineure dans la façon de lui signaler un déversement dans l'environnement. Ce changement s'inscrit dans ses efforts pour optimiser sa plateforme numérique et ainsi accélérer, faciliter et simplifier le signalement d'un déversement.

Ce qui change :

- Les signalements ne sont plus soumis par courriel, mais par le formulaire en ligne *Signaler un nouveau déversement*, accessible ici : <https://www.gov.nt.ca/ecc/fr/services/signaler-un-deversement>.

Ce qui demeure en vigueur :

- La ligne S.O.S. Déversement du Territoire du Nord-Ouest et du Nunavut demeure en service jour et nuit.
- Pour signaler un déversement, vous pouvez appeler au 867-920-8130 en tout temps.

Comment signaler un déversement (à compter d'aujourd'hui)

Deux méthodes permettent de signaler un déversement dans l'environnement au Nunavut :

- Appeler la ligne S.O.S. Déversement (867-920-8130).
- Remplir le formulaire en ligne [Signaler un nouveau déversement](#).

###

Communications